


L'accès à la partie privée de SPIP se réalise via le portail de votre ENT ou via la mire d'authentification de SPIP grâce au bouton « Authentification centralisée ». L'utilisateur n'a plus en saisir ses identifiants dans SPIP.



[Utiliser l'authentification centralisée]

~~Login ou adresse email :~~

~~Mot de passe :~~

~~mot de passe oublié ?~~

~~Rester identifié quelques jours~~

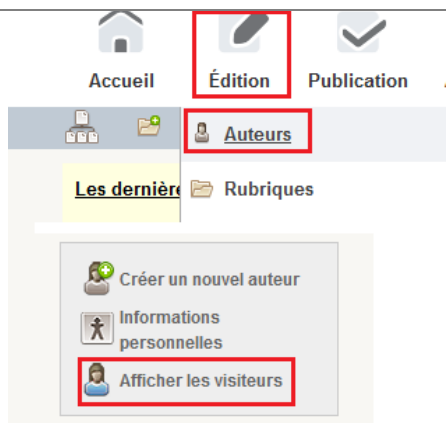

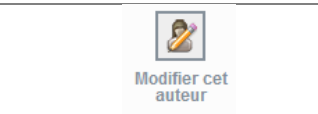
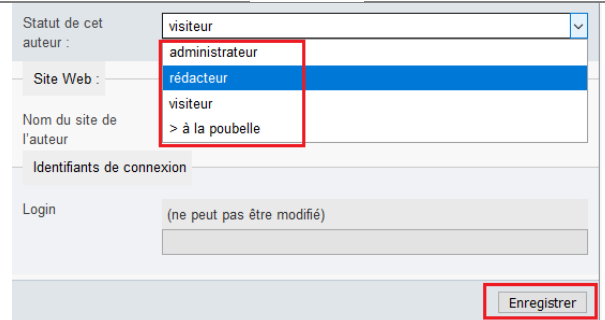
Valider

retour au site public



Lors de la première connexion, dans SPIP, l'utilisateur aura le statut de « **Visiteur** ». Il ne pourra donc pas rédiger d'article. L'administrateur de SPIP pourra alors lui affecter des droits supplémentaires.

Ajouter des droits à un utilisateur SPIP

| | |
|--|---|
| <p>Dans SPIP, à l'aide d'un compte administrateur, se rendre dans le menu Edition / Auteurs / Afficher les visiteurs.</p> |  |
| <p>Cliquer sur le nom de l'utilisateur.</p> |  |
| <p>Cliquer sur « Modifier cet auteur ».</p> |  |
| <p>Modifier le statut de la personne et cliquer sur « Enregistrer ».</p> |  |

Il vous appartient de supprimer régulièrement les comptes inutiles, surtout lorsqu'ils ont des droits « administrateur ».